

Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'une
procédure de signature de convention d'occupation du domaine
public :

Recherche d'un prestataire pour l'encadrement d'activités de pleine
nature à La Stèle, Espace Sport Nature (La Tour d'Auvergne, 63)



©David Gonthier

Objet

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a achevé fin 2023 un programme d'investissement conséquent sur le site de La Stèle de manière à permettre une pratique sportive et de loisirs à l'année.

Dans le cadre du fonctionnement de l'Espace Sport Nature La Stèle, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est à la recherche d'un prestataire pour l'encadrement sur place d'activités de pleine nature toute l'année. Le prestataire d'encadrement disposera d'un local et d'un espace d'accueil dans le bâtiment dédié aux services touristiques et aux activités pleine nature.

Un premier AMI a eu lieu courant 2023 donnant lieu à une **convention d'occupation du domaine public** pour un an. La convention arrive à terme le 21 novembre 2024.

Une nouvelle procédure est lancée pour **conventionner pour 1 an à compter du 22 novembre 2024 et jusqu'au 21 novembre 2025.**

Ce document récapitule les éléments suivants :

1/ Contexte	p3
Contexte géographique	p3
Intervenants sur l'Espace Sport Nature	p4
Activités de pleine nature sur site	p5
Nouveaux équipements permettant de diversifier les activités et de réduire à dépendance à la neige depuis 2024	p8
Potential de fréquentation	p9
2/ Fonctionnement des activités pleine nature	p10
Ouverture des équipements	p10
Locaux et installations	p10
Fonctionnement en période enneigée	p12
Fonctionnement hors neige	p13
3/ Appel à manifestation d'intérêt : recherche d'un prestataire pour l'encadrement d'activités de pleine nature à La Stèle	p13
Qui peut postuler ?	p13
Quelles sont les attentes de la CCDSA ?	p13
Durée	p14
Conditions	p14
4/ Rôle et engagement des parties	p16
Engagement de la CCDSA	p16
Engagement du prestataire	p16
5/ Assurances et diplômes	p16
6/ Critères de sélection	p17
7/ Dossier de candidature	p17
Transmission du dossier de candidature	p17
Pièces constitutives du dossier	p18
Date limite de dépôt des candidatures	p18
Délais de réponse de la part de la CCDSA	p18

1/ Contexte

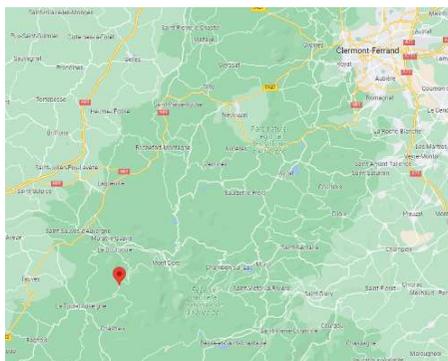
1.1 Géographique

Le site de la Stèle est un lieu-dit localisé sur la commune de la Tour d'Auvergne dans le massif du Sancy, situé à égale distance des villes du Mont Dore et de la Bourboule. L'accès se fait par la route départementale D645. Plusieurs villes abritant des services (commerciaux, médicaux etc), et des lits d'hébergements touristiques se trouvent dans un rayon proche :

Le Mont Dore 10 km
La Bourboule 7 km
La Tour d'Auvergne 6 km
Chastreix 8 km
Besse 33 km
Tauves 14km
Saint-Sauves 18km
Murat le Quaire 10 km
Clermont-Ferrand 57km

Le site se trouve entre 1250 m d'altitude au niveau des départs des pistes de ski de fond de la zone nordique Sancy Ouest, et 1450 m d'altitude en montant jusqu'aux plaines brûlées.

A 1 heure de l'agglomération clermontoise, il constitue une des portes d'entrée du Massif du Sancy.



Le site se trouve en zone boisée (sapins et épicéas). Cette forêt est gérée par un SMGF d'un côté de la route et est privée de l'autre côté. Dès que l'on s'éloigne de la porte d'entrée, après la forêt, on découvre des espaces d'altitude dégagés dans des estives très paysagères.

Le site est situé à proximité de la zone Natura 2000 des Monts Dore et est concerné par deux ZNIEFF de niveau 1 et 2.

Le site de la Stèle bénéficie d'un bon enneigement (exposition et couvert forestier) et est souvent celui qui continue à fonctionner le plus tardivement quand les autres domaines nordiques (Guéry par exemple) ne le peuvent plus.



©Google maps. Carte de localisation des services

1.2 Intervenants

L'organisation générale des activités de pleine nature est du ressort de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Un certain nombre d'intervenants sont présents depuis de nombreuses années sur site et amenés à travailler en collaboration avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et entre eux.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense gère la location de matériel sportif à l'année (en remplacement du ski-club qui s'en chargeait jusqu'à présent). Le parc de matériel disponible à la location pour groupes ou individuels est le suivant :

- 10 carabines laser
- 10 carabines à air comprimé
- 5 cibles à 50 mètres
- 20 cibles à 10 mètres
- 10 tapis de tir
- 80 paires de ski roues
- Paires de chaussures et de bâtons (pour l'utilisation des ski roues)
- 61 paires de rollers
- 20 trottinettes de petite taille (modèle enfant)
- 4 trottinettes de grande taille (modèle adulte)
- 1 trottinette de taille intermédiaire
- 4 vélos 24 pouces
- 10 draisiennes
- 6 trottinettes (modèle adulte)
- 20 trottinettes (modèle enfant)
- 5 vélos (27,5 pouces)
- 20 vélos (24 pouces)

- Casques et protections

Une carabine 22LR pour le tir à 50 m est également disponible auprès de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. L'usage de la carabine répond à des conditions strictes qui se font sous le contrôle de M Yannick Tournadre, élu délégué au nordique et moniteur DE de ski nordique.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense gère le calendrier de réservation des couloirs du pas de tir quel que soit le type de tir (10 m, 50 m, optique, laser, 22LR...).

La Communauté de Communes du Massif du Sancy : le domaine nordique de la Stèle faisant partie plus largement du domaine skiable du massif du Sancy, c'est la CCMS qui le gère le damage, la sécurité et la vente de redevance de ski/raquette, via une convention passée entre les deux communautés de communes. La CCMS n'intervient pas en période hors-neige.

Le responsable du Domaine Nordique fixe d'un commun accord avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense l'ouverture / fermeture de l'espace biathlon selon l'enneigement.

Le ski-club l'Etoile des Montagnes : structure associative le club propose sur le site pour ses licenciés enfants et adultes des activités nordiques et de pleine nature. Le club dispose d'un espace à l'étage du bâtiment d'accueil.

Un prestataire APN principal (recrutement via le présent AMI) : il proposera des cours de ski nordique, des initiations et sorties encadrées en ski de fond classique, skating, raquettes, ski de randonnée nordique, biathlon.

Il proposera également ses services en période hors neige pour d'autres activités de pleine nature : VTT, escalade, randonnée, ski-roues...

Ce prestataire retenu via l'AMI dispose d'une banque d'accueil dans le bâtiment pour recevoir ses clients et d'un bureau à l'étage. Il bénéficie d'une visibilité sur site et sur les supports de communication.

Toutefois, il n'a pas droit à une exclusivité pour aucune des activités proposées sur le site.

Il bénéficie d'un accès au pas de tir, mais sans exclusivité.

Autres écoles de ski / prestataires APN : Plusieurs prestataires peuvent profiter des installations sur le site pour proposer à leurs clients (particuliers ou groupes) des prestations sur place ou au départ de La Stèle : salle hors sac réservable, couloirs du pas de tir réservables, calendrier d'animation Ils ne bénéficient pas d'une banque d'accueil ni de bureau dans le bâtiment.

Ces partenariats pourront faire l'objet d'un conventionnement spécifique après consultation des partenaires déjà présents sur le site s'ils souhaitent intervenir régulièrement ou par simple réservation auprès de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour une présence ponctuelle.

L'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy : Office de Tourisme est chargé d'assurer la promotion de l'outil et du secteur, et aura du personnel présent en saison pour le renseignement touristique.

Le Restaurant Au Petit Ecoreuil : présent sur le site toute l'année, il est géré par une structure privée qui loue un bâtiment appartenant à la commune et adossé au bâtiment de l'Espace Sport Nature. Le bâtiment du restaurant est en cours de rénovation courant 2024 pour étendre l'espace de réception et le nombre de couverts, et remettre aux normes l'espace cuisine.

Les Cabanes des Volcans : également gérées par le propriétaire du restaurant, il s'agit de 6 cabanes dans les arbres situées sur le site. Ces hébergements insolites sont loués toute l'année.

1.3 Activités de Pleine Nature

Nombre d'activités de pleine nature peuvent être pratiquées à La Stèle, avec ou sans encadrement, tout au long de l'année.

- Randonnée / des balades à pied accompagnées ou en autonomie,
- Course d'orientation,
- VTT, VTTAE,
- Cyclotourisme,
- Marche nordique,
- Equitation,
- Ski de fond, du ski de randonnée nordique, de la raquette accompagnée ou en autonomie.

L'ensemble de ces activités offre différents niveaux de difficulté, du plus simple au plus complexe, même si le site est en moyenne montagne. Ainsi, il reste accessible au plus grand nombre.

Le Domaine nordique :

La Stèle est l'une des portes d'entrées sur le Domaine Nordique Sancy Ouest géré par la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Le Domaine Sancy Ouest s'étend sur plusieurs communes dont celle de La Tour d'Auvergne.

Le domaine nordique comporte plus de 50 km de pistes de ski de fond

2 pistes vertes faciles de 1 et 2,9 km

2 pistes bleues moyennes de 1,7 et 4,1 km

3 pistes rouges difficile de 3, 4 et 5 km

4 pistes noires très difficile de 7,5, 8 et 33 km

4 itinéraires de liaison vers d'autres secteurs : 4,7 kms vers Charlannes, 7 kms vers Chastreix, 9 et 11 kms vers le Capucin

Des liaisons permettent aux skieurs de passer ensuite sur d'autres communes.

A ces pistes de ski s'ajoutent 3 parcours raquette (5.5 km, 4.8 km, 4.1 km) et des liaisons complémentaires.

Les pistes étant de longueur et difficulté variées, le domaine nordique de la Stèle accueille à la fois une clientèle familiale, mais aussi plus sportive.

Une location de matériel est organisée (par le ski-club jusqu'à mars 2024) par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dans la continuité de la location du ski-club.

Randonnée :

Le parcours pédestre « Chambourguet », inscrit au PDIPR part du site de La Stèle. Durée : 5 h 00.

Nombre de KM : 17 km 500. Balisage : vert.

D'autres parcours pédestres existent sur la commune, mais ne partent pas du site :

Notre Dame de Natzy, 1h45, 6 km, bleu

Le chemin des cascades, 1h15, 4 km, bleu

Il faut noter que la communauté de communes du Massif du Sancy propose de nombreux parcours pédestres, balisés, entretenus, inscrits ou non au PDIPR qui passent sur le site ou à proximité.

L'ensemble de ces parcours figurent sur une carte de randonnée propre au Massif du Sancy.

Une réflexion sera menée début 2025 de manière à rendre plus lisible l'offre de randonnée / balade pédestre au départ de La Stèle (demande récurrente durant la saison estivale 2024).

La piste équestre des Dômes au Sancy traverse le site de La Stèle. Une jonction balisée en orange permet de rallier depuis la Stèle la piste équestre Nord Cantal. Elle fait l'objet d'une convention entre la communauté de communes, les communes concernées (Cros, Bagnols et La Tour d'Auvergne) et le Comité Départemental de Tourisme Equestre pour respectivement le balisage, l'entretien et la promotion du parcours. Un centre équestre s'est également installé récemment à Chambourguet, à quelques kilomètres du site de la Stèle.

Plusieurs parcours VTT partent également de La Stèle.

Mis en place par la communauté de communes du Massif du Sancy, ils sont inclus dans l'espace VTT Sancy labellisé VTT – FFC. Ils font partie d'une offre plus dense de 430 km sur tout le massif.

Les trois parcours au départ de La stèle sont en grande partie en sous-bois avec peu de dénivelé :

- Circuit vert très accessible pour les enfants 2 km
- Circuit bleu 4.3 km
- Circuit rouge 13.9 km

Il existe également un circuit noir de 57.1 km, pour les Vttistes confirmés.

Course d'orientation :

Elle consiste en 3 circuits de 2.6 km à 5.7 km + 1 parcours rand'o.

Les cartes sont disponibles en suivant le lien <https://www.auvergnevolcansancy.com/activites-outdoor/autres-activites/course-dorientation/>

Les parcours ayant vieillis, ils seront remis en état d'ici à l'été 2025.

Itinéraires estivaux au départ de La Stèle



--- Piste équestre	— Circuit VTT N°41 - La Stèle
— Boucle week-end Sancy (itinérance)	— Circuit VTT N°42 - Le Plateau
--- PR Chambourguet	— Circuit VTT N°43 - La Roche
	— Circuit VTT N°49 - Circuit Sancy Ouest

Itinéraires hivernaux au départ de La Stèle



Parcours raquettes	Parcours ski de fond	
— N°7 Puy de Chambourguet	— Bois de la Roche	— Les Chamois
— N°6 La Charbonnière	— Bois de la Tour	— Les Mouflons
— N°5 Ramadore	— Chambourguet	— Nodif
	— La Stèle	— Plateau de Croizat
	— La Vendeix	— Teleski

© Pôle nature Grand Sancy

1.4 Nouveaux équipements permettant de diversifier les activités et de réduire la dépendance à la neige depuis 2024

- Piste de biathlon

Réalisation d'une piste de biathlon d'environ 1km, avec pas de tir à 10 et 50 m et anneau de pénalité. Cet équipement est le seul de ce genre en Auvergne. Doté d'un enrobé elle permet une pratique du biathlon hors neige (ski roue ...).

- Boucle ludique

Une boucle ludique en enrobé avec des bosses et virages relevés pour une pratique « ski / toutes-roues » : ski, roller, ski-roues, trottinette, vélo, est accessible toute l'année librement.

Ces 2 aménagements permettent de doter les écoles de ski de fond d'un outil d'enseignement, le ski club d'un outil d'entraînement et les encadrants de groupes d'accéder à une offre neige et hors neige. Les équipements peuvent servir de support à des animations voir des événementiels. Ils permettent aussi d'envisager une offre multi-partenaires à destination des individuels et des groupes (journées et séjours scolaires, CE, ...).

Le restaurateur qui est également hébergeur sur le site pourra proposer des séjours complets et conforter son offre.

La partie accessible gratuitement permet de créer un front de neige / un espace animé bien visible de la route, du parking et des bâtiments.

- Nouveau bâtiment d'accueil

Un bâtiment neuf accueille l'ensemble des services touristiques : vente de la redevance hivernale, location de matériel, cours de ski, Office de Tourisme, salles hors sac, WC, consignes, poste de secours et bureaux.

Une des 2 salles hors sac est ouverte 24h/24 et 7j/7 tout comme les WC.

Il permet d'apporter aux clients un confort pour consommer les prestations du site dans de bonnes conditions.

Le parcours client est simplifié par la réunion dans un seul espace d'accueil de l'ensemble des services gratuits et payants proposés sur le site.

Le restaurant, en cours de rénovation, plus fonctionnel pour la préparation, plus spacieux, sera largement ouvert sur l'espace ludique et le départ des activités créant un appel à la pratique.

- Diversification des activités

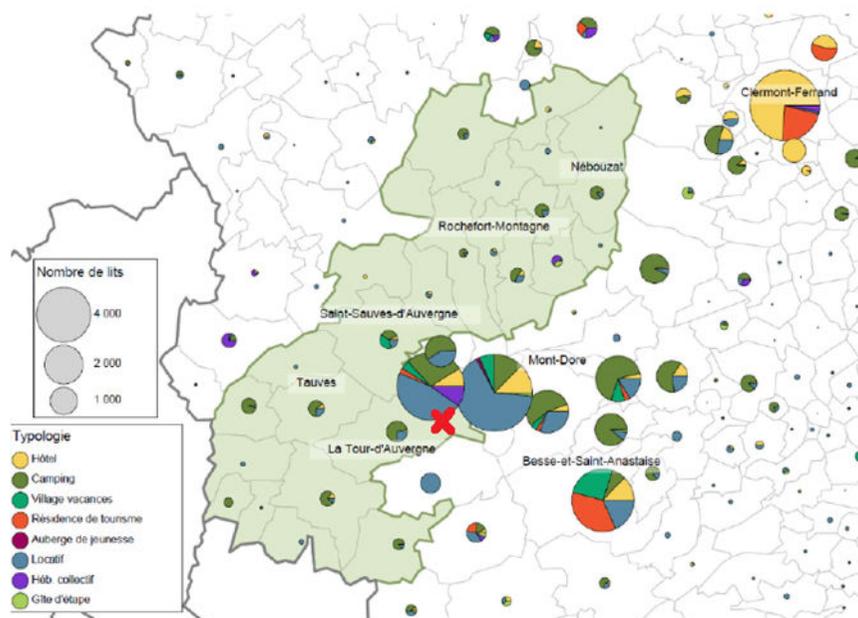
La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense gestionnaire du site souhaite poursuivre les efforts de diversification des activités et l'organisation de l'offre au départ du site. Elle cherchera dans les mois à venir à tisser des partenariats dans ce but.

1.5 Potentiel de fréquentation

Le site de La Stèle bénéficie des bassins d'hébergements touristiques que représentent le Mont Dore et La Bourboule.

On dénombre 50 000 lits touristiques sur tout le Massif du Sancy et 5 000 lits touristiques sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Voir ci-dessous la répartition géographique et typologique des hébergements (données datant de 2019, sources Etude tourisme réalisée par Protourisme pour la CCDSA).



La Stèle est également très prisé par les habitants de la région qui viennent s'y oxygéner.

Un restaurant (le petit écureuil) est présent sur le site, ainsi que des hébergements insolites (des cabanes dans les arbres, Les cabanes des volcans). Plus de détail à ce propos dans le point 3.2.

La fréquentation hivernale du site n'est plus à démontrer, à titre d'exemple, voici les ventes d'accès aux pistes ski ou raquette sur les dernières saisons :

2015/2016 : 15 979 ski, 3 616 raquette
2016/2017 : 4 125 ski, 1 798 raquette
2017/2018 : 9 089 ski, 5 112 raquette
2018/2019 : 5 345 ski, 3 629 raquette
2019/2020 : 0
2020/2021 : 18 397 ski, 7 976 raquette
2021/2022 : 9 089 ski, 5 112 raquette
2022/2023 : 10 177 ski, 4 552 raquette
2023/2024 : 2 596 ski, 1 356 raquette

Un parking voiture d'une capacité de 240 places de stationnement est proposé gratuitement. Un parking pour 10 bus existe également. Un autre parking de 50 voitures, à 800 m au lieu-dit les quatre départements complète l'offre.

2/ Fonctionnement des activités pleine nature

2.1 Ouvertures des équipements

Les périodes d'ouverture prévues sont les suivantes :

- tous les jours en période d'enneigement
 - hors saison, sur réservation
 - vacances scolaires de février, Pâques, ponts de mai, vacances d'été, Toussaint, Noël.
- Les horaires et les jours d'ouverture seront fixés de manière définitive

3.2 Locaux et installations



©David Gonthier

Bâtiment d'accueil, terrasses, espace ludique toutes roues



©David Gonthier

Vélo, draisienne et trottinette sur l'espace toutes roues



©David Gonthier

Initiation au biathlon



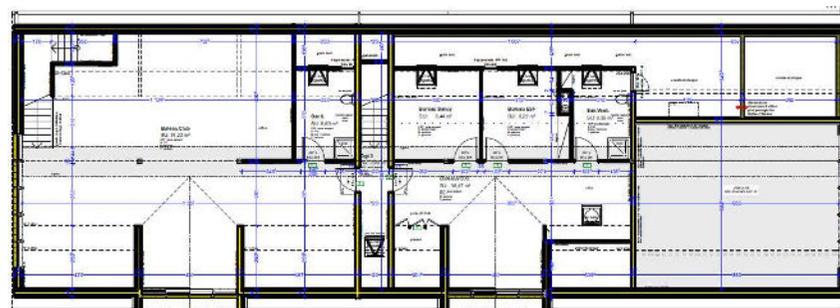
©CCDSA

Pas de tir 5 couloirs à 50 m et 20 couloirs à 10 m

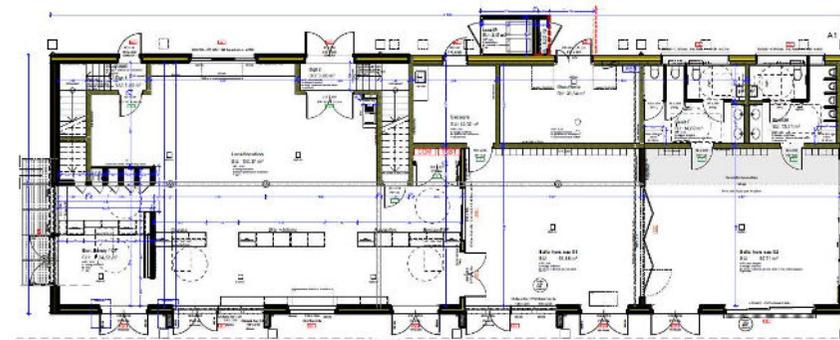


© David Gonthier

Espace location en version hors neige



Plans de l'étage comprenant : un local dédié aux activités du ski-club (privatif), un espace collectif comprenant cuisine et vestiaire, 2 bureaux (prestataire de cet AMI et CC Sancy). Le personnel de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dispose pour le moment d'un bureau dans l'espace commun.



Plans du rez de chaussée : local redevance / renseignement touristique, location, 2 salles hors sac, WC. (espace non ouvert à la circulation : poste de secours, chaufferie).

Le personnel de la CCDSA, de la commune, ou tout autre personnel appelé pour des interventions techniques aura accès aux locaux autant que nécessaire.

2.2 Fonctionnement en période enneigée

En période de neige, le site est géré de la manière suivante :

- Gestion et entretien du domaine nordique (traçage, damage des pistes), vente de la redevance par la Communauté de Communes du Massif du Sancy
- Prestations d'encadrement par une/des écoles de ski
- Location de matériel gérée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
- Réservation des couloirs du pas de tir via la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

La piste de biathlon et la zone ludique font partie de l'espace damé et géré par la CCMS, et constituent un outil supplémentaire pour les offres de cours de(s) l'ESF.

Une piste d'initiation gratuite est accessible sur le front de neige devant le bâtiment, elle inclut également la zone ludique et la piste de luge.

En revanche, l'accès à l'ensemble de la boucle biathlon et au pas de tir est payant puisque cette zone est intégrée au domaine nordique. L'accès au pas de tir se fait obligatoirement avec un encadrant, que ce soit pour du tir laser ou optique à 10m, ou pour du tir à 50m au moyen d'une carabine à air comprimé ou 22LR.

2.3 Fonctionnement Hors neige

En période hors neige, la Communauté de Communes du Massif du Sancy n'est pas impliquée sur le site.

Les activités nécessitant un encadrement (biathlon, randonnées accompagnées à pied ou à vélo) seront encadrées par des AEM ou moniteurs compétents. Tout moniteur agréé pourra accéder au site avec ses groupes ou particuliers. L'idée est de pouvoir recevoir des stages sportifs, sorties scolaires ou de centres de loisirs, séminaires d'entreprises ou toute activité de groupe, et ce toute l'année.

La CCDSA souhaiterait néanmoins avoir sur place un prestataire de type école de ski ou bureau montagne, pouvant proposer l'encadrement des activités neige comme hors neige.

Certaines activités seront également possibles en autonomie : chemins balisés de VTT et randonnée, course d'orientation. L'accès à la piste de biathlon sans le pas de tir, ainsi qu'à la zone ludique seront également possibles en autonomie.

Comme l'hiver, l'accès au pas de tir est uniquement possible en présence d'un encadrant et sur réservation.

3/ Appel à manifestation d'intérêt : Recherche d'un prestataire pour l'encadrement d'activités de pleine nature à La Stèle, Espace Sport Nature (La Tour d'Auvergne, 63)

3.1 Qui peut postuler ?

Le présent appel à manifestation d'intérêt est destiné aux structures souhaitant proposer l'encadrement d'activités pleine nature hivernales comme hors neige sur l'espace sport nature de La Stèle et/ou au départ de La Stèle.

Il est accessible quelle que soit la forme juridique de la structure.

3.2 Quelles sont les attentes de la CCDSA ?

La CCDSA recherche une structure en mesure de proposer l'encadrement de **toutes** les activités suivantes :

- Ski de fond
- Ski de randonnée nordique
- Raquettes
- Ski-roues

- VTT
- Randonnée
- Biathlon : tir à 10m (carabines optiques et laser)
- Biathlon : tir à 50m (carabines à plomb et 22LR)

Le prestataire devra être **physiquement présent** sur site durant la période d'enneigement et selon l'ouverture du Domaine nordique (jours et horaires à négocier dans le cadre de l'AMI). Une présence durant les vacances scolaires hors période d'ouverture du domaine nordique est également souhaitée. (Conditions à négocier dans le cadre de l'AMI).

NB : Les conditions de présence seront négociées au moment de la signature de la convention d'occupation du Domaine Nordique. Elles doivent être détaillées dans le dossier de candidature.

En dehors des périodes décrites ci-dessus, la CCDSA souhaite pouvoir accueillir des groupes sur réservation préalable.

D'autre part, l'ensemble des acteurs présents sur le site est amené à travailler en collaboration. Il est attendu du prestataire d'encadrement un travail en réseau avec la Communauté de communes Dômes Sancy Artense qui organise la location de matériel notamment et avec le prestataire qui met à disposition la carabine 22 LR pour le tir à 50 m.

Dans un but de lisibilité auprès des clients et de simplicité de réservation, l'ensemble des intervenants s'efforceront (dans la mesure du possible) de proposer des prestations regroupées (forfait) et/ou un seul canal de réservation. Les modalités définitives seront arrêtées dans le cadre de la préparation de la saison d'hiver 2024/2025 et la bascule en mode hors neige.

La CCDSA souhaite également développer l'activité biathlon et la connaissance du site auprès des jeunes du territoire, via les établissements scolaires ou centres de loisirs.

Il est attendu une participation du prestataire à cette offre scolaire. Cette proposition sera détaillée dans le dossier de candidature.

Les équipements permettant de recevoir des groupes pour des séminaires. Une offre à l'attention de cette clientèle devra être réfléchie.

Le prestataire proposera une grille de tarifs qui pourra être travaillée avec les services de la CCDSA de manière à maintenir dans le temps une cohérence à l'échelle du territoire du Grand Sancy.

3.3 Durée

Le contrat qui sera signé au terme de la procédure d'AMI est prévu pour une durée de 1 an, renouvelable si toutes les parties sont d'accord et si l'organisation du fonctionnement des activités sur le site ne nécessite pas de changement.

L'entrée en vigueur est souhaitée pour la saison hivernale 2024-2025.

3.4 Conditions

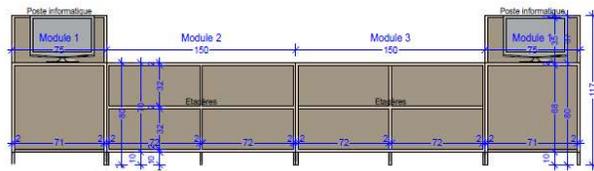
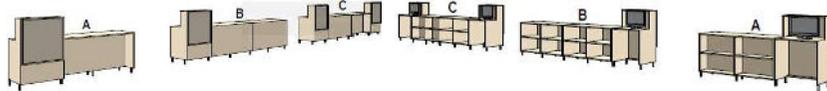
Locaux mis à disposition

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense prévoit de mettre à disposition du prestataire les locaux suivants :

-Espace (partagé avec le personnel de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense) de 130m² dédié à la location du matériel, mais également à l'accueil des clients et la réservation des cours/encadrements.

-1 comptoir d'accueil de 150cm + module de 75cm pour installation d'un PC.

Visuel des comptoirs (il s'agit d'une partie du comptoir C) :



- 1 espace vestiaire/ douche/ sanitaire à l'étage de 6.3m² + 1 espace repas
- 1 bureau à l'étage de 8.22 m²
- 1 salle hors sac, selon les disponibilités du jour, et après réservation auprès de la Communauté de Communes.

Un règlement de fonctionnement des locaux partagés sera établi conjointement entre les différents acteurs présents.

Les installations mises à disposition seront sécurisées via un système de vidéosurveillance géré par la CCDSA.

L'accès au bâtiment via un système de badges et de sectorisation du bâtiment et des portes est également géré par la CCDSA.

La CCDSA ne met pas à disposition de système de téléphonie ou wifi : elle raccorde le bâtiment au réseau existant, les utilisateurs doivent ensuite choisir leur opérateur et mode de fonctionnement. Ils peuvent mutualiser entre eux certains équipements.

Un état des lieux sera réalisé avant la date de début de la convention et à la fin de celle-ci.

Accès au Pas de tir

Un ou des couloirs du pas de tir sont mis à disposition du prestataire après réservation auprès de la Communauté de Communes.

Matériel pour la pratique des APN

L'ensemble du matériel présenté au 1.2 est réservable auprès de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Les locaux, l'accès au pas de tir et le matériel seront mis à disposition du prestataire retenu via la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre le prestataire et la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Le prestataire encaisse pour son propre compte l'ensemble des recettes d'activités d'encadrement.

La redevance annuelle demandée dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public mise en place entre les deux parties sera constituée d'une part fixe et d'une part variable. Elle devra être discutée lors de la signature de la convention.

La location des carabines sera facturée à part de cette convention.

La location des couloirs est incluse dans les conditions tarifaires de la présente convention.

Les clients payent la location du matériel directement à la Communauté de Communes, sauf si une solution de paiement forfaitaire peut être mise en place. Dans ce cas là un avenant à la présente convention sera prévu pour mettre à jour les conditions de facturation par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au prestataire et les conditions de paiement des clients.

5/ Rôle et engagement des parties

5.2 Engagement de la CCDSA

La Communauté de Communes prévoit l'embauche d'un agent qui sera présent sur le site régulièrement. Dans l'attente de sa nomination, toute demande devra être adressée par mail à k.supper@domes-sancyartense.fr, 06.75.20.48.44

Karen SUPPER reste la responsable de l'organisation du site.

Entretien : l'ensemble des frais d'entretien suivants est supporté par la CCDSA.

Travaux d'entretien extérieur, abords de piste, réparations et autres maintenances sur le bâtiment et la piste.

Ménage et entretien de l'espace sanitaire et des espaces communs (pas de ménage sur la banque d'accueil mise à disposition du prestataire retenu, ni dans le bureau du prestataire).

Surveillance du bon fonctionnement du système d'assainissement

Tonte et élagage le long des voies de circulation, du parking et de la piste de biathlon.

Les frais rendus nécessaires du fait d'un usage non conforme/abusifs des installations seront à la charge du partenaire à l'origine des dégradations.

Promotion

La CCDSA s'engage à :

Mettre en avant le site et ses équipements et services via le site www.lastele.fr

Mettre en avant le site via son Office de Tourisme Intercommunal, l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy

Toute action de promotion possible avec d'autres partenaires sera envisagée (OT Sancy, Pôle Nature Grand Sancy notamment)

Selon le profil de la personne en cours de recrutement, des actions de démarchage seront menées auprès des groupes et des hébergeurs locaux.

5.3 Engagement spécifiques au prestataire

La structure retenue s'engage à :

- Désigner un interlocuteur unique
- Assurer l'ouverture du service aux dates prévues au minimum et **à assurer une présence physique à ces dates là**
- Veiller au maintien en bon état des locaux
- Communiquer sur son offre et l'offre du site par tout moyen à sa disposition

Tout manquement aux conditions précisées constaté par la CCDSA signifiera une fin de la collaboration entre les deux parties.

5/ Assurances et diplômes

La structure retenue devra être couverte par une assurance RC et RCPro. Une attestation d'assurance en cours devra être fournie.

La Communauté de Communes s'engage à assurer l'équipement comme propriétaire.

La structure retenue devra joindre à sa candidature les copies des diplômes autorisant les encadrants à exercer dans les différentes activités concernées.

6/ Critères de sélection

Les différentes propositions seront départagées à l'aide des critères suivants :

- Capacité à encadrer les APN de 16 à 20 %
- Ski de fond 0 ou 2 %
- Raquette 0 ou 2 %
- Ski de randonnée nordique 0 ou 2 %
- Ski-roue 0 ou 2 %
- VTT 0 ou 2 %
- Randonnée 0 ou 2 %
- Biathlon à 10 m 0 ou 2%
- Biathlon à 50 m 0 ou 2%
- 1 % crédité par APN en plus (praticable sur le site ou présentant un intérêt dans le cadre de la politique APN/tourisme/jeunesse/sport de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense) dans la limite de 4 %
- Présence physique sur place 0 ou 15 %, 5 % en plus si présence possible au-delà du minimum requis
- Variété des cours et APN proposés, programme d'animations (sur l'ensemble de l'année) 20 %
- Volume des cours et APN proposés, programme d'animations (sur l'ensemble de l'année) 20 %
- Capacité à proposer d'autres services afin d'animer le site et faire découvrir l'activité : jardin d'enfant en période de neige, mise à disposition d'encadrants pour des séances découvertes à destination des scolaires et centres de loisir de la CCDSA, etc ...20%

Le jury chargé de l'analyse des offres sera composé des personnes suivantes :

- Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
- Vice-Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en charge du tourisme
- L' élu intercommunal délégué aux activités nordiques
- 1 élu de la commune de La Tour d'Auvergne
- Responsable des sites pleine nature
- Chargé de mission tourisme de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Une visite préalable pourra être organisée sur une date unique pour l'ensemble des candidats. Pour cela, contacter le 04.73.65.87.63.

7/ Dossier de candidature

7.1 Transmission du dossier de candidature

Chaque candidat devra compléter le dossier en annexe à ce cahier des charges et fournir l'ensemble des pièces complémentaires.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Le dossier sera transmis par mail à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense à l'adresse suivante : accueil@domes-sancyartense.fr

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

23 route de Clermont

BP15

63210 Rochefort-Montagne

Ou en main propre à la même adresse entre 9h00 et 12h et 14h et 17h00 contre remise d'un récépissé.

7.2 Pièces constitutives du dossier

Les pièces constitutives du dossier sont :

Dossier type complété (dossier fourni en annexe)

Attestation d'assurance professionnelle

Copie des diplômes d'encadrement pour chaque activité proposée

7.3 Date limite de dépôt des candidatures

Dossier diffusé à compter du 19.09.2024

Remise des offres au 30.09.2024

7.4 Délais de réponse de la part de la CCDSA

La Communauté de Communes adressera une réponse dans les 15 jours qui suivent la date limite de réception des offres et se réserve le droit d'organiser un entretien et une négociation avec les prestataires dont les offres lui semblent les plus intéressantes.

Des informations complémentaires au dossier pourront être demandées.

Suite à la réception du dossier de candidature, une convention d'occupation du domaine public sera établie entre les deux parties.